

Règlement du Tournoi Soultanbeieff 2024

Article 1 : Organisation

Le Tournoi Soultanbeieff 2024 est un tournoi open d'échecs en parties standard 9 rondes.

Il est organisé par le CRELEL et homologué FIDE.

Date des rondes :

- Ronde 1 : vendredi 29 mars 2024
- Ronde 2 : vendredi 5 avril 2024
- Ronde 3 : vendredi 12 avril 2024
- Ronde 4 : vendredi 19 avril 2024
- Ronde 5 : vendredi 26 avril 2024
- Ronde 6 : vendredi 3 mai 2024
- Ronde 7 : vendredi 31 mai 2024
- Ronde 8 : vendredi 7 juin 2024
- Ronde 9 : vendredi 14 juin 2024

Adresse : Collège Sainte-Véronique de Liège; rue Rennequin Sualem 15, 4000 Liège.

La direction du tournoi est assurée par Robert Liévens (robert.lievens@outlook.com). Le coût de l'inscription est de 30 € avec 5€ de réduction pour toute personne préinscrite avant le 19 mars 2024 et 5€ de réduction pour les membres du CRELEL (les deux réductions peuvent être cumulées).

Est autorisé à participer toute personne étant affiliée à la FIDE. Tout joueur domicilié en Belgique doit en outre être **affilié à un club membre de la FRBE**. La cote ELO prise en compte sera la cote ELO FIDE en standard à date du 1er mars 2024.

Tout joueur qui ne remplirait pas ces conditions ne pourra commencer le tournoi qu'une fois sa situation régularisée.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Le tournoi est homologué FIDE et les résultats seront pris en compte pour la cote ELO FIDE en standard.

Le tournoi sera arbitré par Pascal Vandervorst (pascal.vandervorst@gmail.com - +32 495 65 54 65).

Il sera assisté par Ludwig Sputael.

Article 2 : Dates et horaires

Un **check in** sera réalisé le 29 mars entre 19h et 20h. **Il faut absolument s'y présenter pour être apparié à la première ronde.**

Sous réserve de la première ronde, toutes les parties commenceront à **20h20 précises** après l'annonce de l'arbitre.

Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par leur adversaire.

Article 3 : Absences et forfaits

Deux absences sont autorisées (une troisième absence entraîne l'exclusion du tournoi) à la condition d'avoir été annoncées avant la publication de l'appariement définitif de la ronde suivante, c'est-à-dire le jeudi précédant la ronde à 20h00.

Aucun point ne sera distribué pour une absence et le joueur ne sera pas apparié pour la ronde concernée.

L'annonce d'une absence se fait soit par le biais de la feuille de résultat de la ronde précédente soit en contactant l'arbitre principal par mail (pascal.vandervorst@gmail.com), par téléphone, SMS, Whatsapp (+32 495 65 54 65), éventuellement par Messenger, ou de vive voix. L'arbitre confirmera toujours la bonne réception. S'il ne le fait pas, il faut vous assurer qu'il a reçu votre message par un autre moyen.

Il se peut que le motif de l'absence survienne entre le jeudi à 20h00 et la ronde du vendredi. Dans ce cas aussi il est également impératif de prévenir l'arbitre afin que l'adversaire ne se déplace pas pour rien.

En cas d'absence non-annoncée, le joueur sera apparié et déclaré **forfait** une heure après le début de la ronde.

Le joueur sera considéré absent pour le reste du tournoi et ne sera réhabilité à reprendre le tournoi que si l'arbitre principal estime son absence et surtout le fait de ne pas l'avoir prévenu justifiés.

A supposer que le joueur soit réhabilité à joueur, **une deuxième absence non-annoncée entraînera le forfait pour le reste du tournoi.** Le joueur ne pourra pas prétendre à un prix.

En cas de forfait, les organisateurs des tournois du CRELEL se réservent le droit de demander une **caution** au joueur fautif pour le ou les tournoi(s) suivants. Cette caution sera restituée au joueur s'il n'est pas forfait durant ce ou ces tournoi(s). D'autres sanctions pourront également être appliquées à la discrétion des organisateurs.

En cas d'abandon du tournoi, le joueur ne pourra pas non plus prétendre à un prix.

Article 4 : Règles du jeu

Les règles du jeu appliquées sont les règles de la FIDE en date du 1er mars 2024.

Un minimum de 20 coups joués est nécessaire avant de pouvoir proposer une nulle.

Rappel : Toute personne ayant terminé sa partie devient directement spectateur et répond donc aux mêmes règles qu'un spectateur (respect du silence, distance avec les parties en cours, pas d'appareils électronique sur soi, ...).

Article 5 : Cadence de jeu

La cadence sera de **90min pour 40 coups + 30 minutes QPF avec 30 sec d'incrément** (système Fischer) dès le premier coup.

Eu égard à l'incrément de 30 secondes, la règle « des cinq minutes » ne s'applique pas et **la prise de note de chaque partie est donc obligatoire du premier au dernier coup.**

Elle est d'autant plus importante qu'au contrôle de temps il faudra s'assurer que 40 coups ont bien été joués et cela ne peut se faire que par une prise de note conforme au règlement.

Le contrevenant éventuel à ce point du règlement devra remettre sa feuille de partie en ordre sur son temps.

Article 6 : Appariements

Les appariements se feront au système suisse intégral assisté de la dernière version du logiciel SWAR.

Les cotes prises en considération pour les appariements seront dans l'ordre de priorité :

1. ELO FIDE Standard au 1er mars 2024 ;
2. Dernière cote ELO nationale.

Il n'y aura plus d'appariements provisoires, il ne sert donc à rien de tenter de contacter les arbitres ou le DT à ce sujet durant la semaine.

Les appariements définitifs seront publiés sur le site du CRELEL le jeudi précédant la ronde à 20h00.

Article 7 : Départages

Le système de départage est le suivant :

1. Buchholz tronqué 1
2. Buchholz
3. Résultat mutuel
4. Moyenne ELO adversaire cut
5. Nombre de victoires

Article 8 : Pendules

La position des pendules est fixée par l'arbitre. Elles ne peuvent en aucun cas être déplacées.

Le joueur ayant les noirs peut, s'il le désire, tourner l'échiquier et échanger sa place avec son adversaire avant la mise en marche de la pendule.

Article 9 : Communication des résultats

Tous les résultats doivent être communiqués à l'un des arbitres présents ou déposés à l'endroit prévu à cet effet par le biais de la feuille de match qui doit être complétée et signée par les deux joueurs lorsqu'elle est disponible.

Article 10 : Téléphones et autres appareils électroniques

Il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil dans la salle de jeu à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et soit rangé dans un contenant fermé que le joueur ne sera pas autorisé à porter sur lui ou à transporter avec lui pendant sa partie ; il peut aussi le déposer visiblement à côté de son échiquier de manière permanente pendant sa partie.

Si un joueur est susceptible de recevoir des appels d'urgence, il peut confier son GSM allumé à l'arbitre et celui-ci le préviendra en cas d'appel.

Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra la partie en cours immédiatement. L'utilisation d'un appareil visant au confort de vie du joueur peut déroger à ce point de règlement s'il en fait la demande à l'arbitre au préalable (sonotone, par exemple).

Les spectateurs ne peuvent pas non plus utiliser d'appareils connectés dans la zone de jeu sous peine de s'en voir exclure.

Article 11 : Conduite des joueurs et des spectateurs

Dans la zone de jeu, il est demandé aux joueurs d'être silencieux, de ne pas manger devant l'échiquier, d'être respectueux de son adversaire, de ne pas parler d'échecs avec qui que ce soit, de ne pas analyser de parties en cours, de ne pas avoir de lecture échiquéenne et de faire preuve de fair-play.

Les joueurs sont autorisés à analyser leur partie une fois celle-ci terminée, mais dans la salle prévue à cet effet, et non dans la zone de jeu (salle(s) où les parties sont jouées).

Il est demandé aux spectateurs de respecter une distance raisonnable avec les échiquiers, d'être silencieux, de ne pas parler de partie en cours, de ne pas utiliser d'appareil électronique et de ne pas intervenir dans une partie en cours.

Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives de l'arbitre et des organisateurs se verra sanctionné à sa juste mesure.

Article 12 : Prix

L'intégralité du montant des inscriptions sera redistribuée en prix.

Les catégories, le nombre de prix ainsi que leurs montants seront déterminés en fonction du nombre de participants et communiqués avant la troisième ronde. La date de la remise des prix sera communiquée au même moment.

Le premier prix du classement général est garanti à 400 €. Il sera fixé à 500 € s'il y a au moins 70 joueurs inscrits.

En cas d'égalité de points les prix en espèces seront partagés.